



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> En exercice : 29 Présents : 24 Représentés : 4 Absent : 1</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> 31 octobre 2023</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> 22 septembre 2023</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Etaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET (arrivé à 18h40), Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, Mme Pauline BRESSE et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.</i></p> <p><i>Etaient représentés : Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Jamel BOUCHEHAM ayant donné pouvoir à M. Emmanuel LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</i></p> <p><i>Etait absente : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
---	---

**Délibération n°20**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAISANCE**

**Objet : Gestion forestière durable : renouvellement de la certification PEFC de la forêt communale (période 2024-2028)**

La Commune est engagée dans la certification PEFC AURA qui garantit la gestion durable des forêts qui n'a cessée de se développer depuis 20 ans.

Ce développement s'est notamment appuyé à la fois sur les propriétaires privés mais également sur les communes.

L'adhésion de la Commune au PEFC Rhône-Alpes (Programmation de Renaissance des Certifications Forestières) arrive à échéance le 31/12/2023.

Il convient de renouveler cette adhésion afin de conserver la certification PEFC de notre forêt pour les 5 prochaines années à venir (période 2024-2028).

Par le renouvellement de la certification de sa forêt, la commune affiche ouvertement sa préoccupation pour la préservation et la valorisation des ressources forestières régionales.

L'engagement à PEFC est une démarche qui :

- Garantit par un label indépendant la gestion durable de nos forêts en pérennisant ses fonctions économiques, environnementales et sociétares,
- Répond au besoin des consommateurs de plus en plus soucieux de contribuer à la préservation des forêts de leur région,
- Participe à une démarche de filière en permettant à nos entreprises d'être plus compétitives et de maintenir de l'emploi local,
- Contribue au développement des certifications BOIS DES ALPES et BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL, PEFC étant une condition d'accès à ces certifications qui garantissent les provenances des bois et qui permet aux entreprises locales d'être plus compétitives,
- Favorise la commercialisation de nos bois en répondant à une demande croissante de bois certifié,
- Répond favorablement aux critères d'éligibilité des aides et subventions.

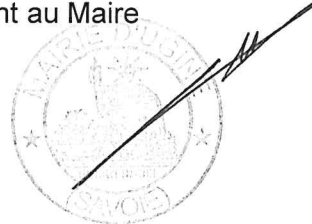
Le montant de l'adhésion est fixé selon le barème suivant : 25 € pour les frais de gestion, 1,00 € par hectare surface productive et 0,50 € par hectare surface non productive.

La Commission Municipale a examiné ce dossier.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

- ***accepte l'adhésion de la Commune d'Ugine à la politique de la gestion durable définie par l'entité PEFC de la Région Rhône-Alpes et aux conditions définies dans le cahier des charges,***
- ***accepte que Monsieur le Maire ou son représentant signent tous les documents nécessaires à cette adhésion.***

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231106-DE20-061123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2023  
Publication : 10/11/2023